

VIGNETTE N°1

Homme de 70 ans, de nationalité géorgienne. Suivi par la PASS lors de son arrivée en France pour raisons médicales. Obtention de droits sociaux donc ne relève plus de la PASS. Demande de relais car problématiques médicales multiples avec difficultés pour l'utilisateur à coordonner de manière autonome son parcours de soins.

ACTIONS :

- L'utilisateur honore de lui-même les séances de kiné + soins infirmiers au cabinet, va chercher son traitement en Pharmacie ;
- Le **DAC Appui Santé 14** recherche des partenaires au plus près du logement ;
- L'utilisateur honore les différents examens médicaux accompagné d'un compatriote ;
- L'utilisateur s'investit dans un suivi généraliste unique auprès du médecin traitant ;
- Le **DAC Appui Santé 14** est présent lors des consultations médicales ;
- Le **DAC Appui Santé 14** récupère les documents médicaux nécessaires pour faire le lien entre les différents partenaires ;
- Le **DAC Appui Santé 14** envoie un message de rappel à l'utilisateur la veille de chaque rendez-vous ou examen ;
- Le CADA effectue une première demande auprès de la MDPH ;
- Le **DAC Appui Santé 14** constitue la partie médicale de cette demande ;
- L'aide à la toilette est évoquée auprès du médecin traitant en consultation.



Le DAC Santé 14 :

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), est un service d'appui pour les professionnels pour **tout parcours de santé jugé comme complexe**, quels que soient l'âge ou la pathologie de la personne suivie. La coordination a pour objectif de stabiliser la situation en renforçant l'aide autour de la personne et comprend :

- une **évaluation multidimensionnelle** (en interne et ou externalisée auprès d'une équipe de gériatrie / Plateforme PEGAS) qui met en avant les problématiques et les besoins non comblés ;
- un **plan personnalisé de coordination** en santé en concertation avec le médecin traitant en lien avec le projet de la personne ;
- une mise en place des acteurs et des ressources pour stabiliser la situation.